



Erreur Conso Energie- facturation non bloquée

Par **APE13**, le **21/11/2014** à **08:46**

Bonjour,

Je suis en conflit avec mon fournisseur d'énergie. Suite à la réception d'une facture de gaz de 5900 euros (environ) de réajustement de conso, je me suis inquiété.

l'erreur est du à la mauvaise saisi du compteur gaz, car le relevé effectué est celui du compteur de mon voisin et non le mien. Ce qui me fait une consommation d'environ 10000m3 de gaz annuelle contre 260 réellement.

Suite à ce problème j'ai contacté mon fournisseur, soulevé le problème pour bloqué mes prélèvements jusqu'au passage d'un technicien.

Au bout d'appel quotidien durant 3 semaines, et d'un courrier recommandé j'ai obtenu un rendez vous avec un technicien Grdf pour un nouveau relevé(dans 2 mois) et un gel de prélèvements jusqu'au règlement du conflit.

Malgré mes demandes je n'ai jamais eu de preuve écrite pour dire qu'une action était en cours, je n'ai jamais étais rappelé par leur service.

Aujourd'hui, ils me prélèvent ma première mensualité (qui est 6 fois supérieur à ce qui devrait être car calculée sur une consommation improbable), et ils ont tentés de prélever les 5900 euros ce que ma banque à refuser sans que je ne soit prévenu par le fournisseur.

Tout cela avant que le technicien ne passe pour régler la situation.

Puis-je parler de préjudice morale en justifiant un stress du risque de découvert/ d'interdit bancaire/ de coupure d'énergie, un non respect de mes demandes afin d'être recontacté ou

bien d'avoir des responsable au téléphone et de l'avancement de frais (téléphone intervention banque / frais de déplacement d'un technicien) ? Si oui comment l'estimer ?

merci cordialement

Par **aguesseau**, le **21/11/2014** à **13:28**

bjr,
vous pouvez saisir le médiateur de l'énergie pour exposer votre litige avec votre fournisseur.
vous devriez trouver ses coordonnées sur internet.
cdt

Par **APE13**, le **21/11/2014** à **14:42**

Merci,
J'ai trouvé un lien internet pour faire mon dossier avec eux.

Cdlt